

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 736

20 mars 2012

SOMMAIRE

Albury SPF S.A.	35283	Burlington Worldwide Limited	35327
Albury SPF S.A.	35282	Cameron Lux Aud Sàrl	35327
Alfi S.A.	35283	Cap Antibes S.A.	35328
Amizmiz Lux S. à r. l.	35283	Carrelages PREMM S.à.r.l.	35327
APA Impex S.à r.l.	35284	CEREP Investment Birmingham S.à r.l. ..	35327
Arana Property S.A.	35287	CEREP Uranus S.à r.l.	35328
Arca Estate	35288	Chichester Luxembourg S.à r.l.	35328
Argenta Fund	35288	Compagnie Financière Européenne S.A.	
Artic Circle S.A.	35293	SPF	35328
Asclepius LuxFinco S.A.	35295	Credit Suisse One Cabot Square (Luxem-	
Asie Moderne S.à r.l.	35309	bourg) S.à r.l.	35328
Athem Investments S.à r.l.	35293	Daisies Holding S.A.	35312
Avita S.A.	35288	Dry Bulk Bagging S.A.	35323
Bagnadore S.A.	35284	Fashion Coiffure S.à r.l.	35282
BDC Pasta S.à r.l.	35297	Finimmo Wealth Management S.A.	35304
Beccles Holding S. à r. l.	35288	Firm S.A.	35309
Beccles Holding S. à r. l.	35294	Flossbach von Storch SICAV	35288
Behr Asia S.à r.l.	35294	France Menuiserie S.à r.l.	35294
Bellomonte S.à r.l.	35297	Fund Channel	35298
Benton Investments S.A.	35297	Greeneden Lux 3 S.à r.l.	35299
Best Real Estate S.A.	35302	Investor World S.A., SPF	35289
Bhoutan 4 S.A.	35302	LFH Investments S.à r.l.	35282
Bidiesse S.A.	35303	Longwalk	35282
Binola S.A.	35303	Luxembourg Sunshine Center S.à r.l.	35303
Blue Ship S.A.	35303	Nordic Spirit	35285
BPH	35323	RIL II Whitelands S.à r.l.	35284
Brausa	35325	Rochefort S.A.	35283
Breitfeld S.A. - SPF	35295	Sagicap S.A.	35302
Brightsea S.à r.l.	35326	Triton Beteiligungs GmbH/S.à.r.l	35304
Brightsea S.à r.l.	35326	Turtle Holdings S.A.	35326
Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l.	35294	Vivansa S.à r.l.	35285
Bureau Schneider S.à r.l.	35294		

Fashion Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 27, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 156.758.

Les associés de la société à responsabilité limitée FASHION COIFFURE SARL – RCB N° 156 758– 27 Rue de la Libération L-4210 ESCH/ALZETTE, ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour: démission de la gérante technique

Première résolution:

Madame BIAGIONI Rita – Maître Coiffeuse – demeurant 46 Rue d'Ehlerange L- 4439 SOLEUVRE démissionne de son poste de gérante technique de la société FASHION COIFFURE SARL à compter de ce jour.

L'an deux mille douze, le premier janvier,

Fait à ESCH/ALZETTE, le 01.01.2012.

Elisabete HENRIQUES DUARTE / César HENRIQUES DUARTE

Référence de publication: 2012019450/15.

(120024586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Albury SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 32.384.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019280/9.

(120023954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

LFH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.001,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.308.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 9 décembre 2011 que:

Patron Portcullis Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B165375,

a cédé 1100 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à

Halcyon Hotels and Resorts Plc, une société constituée et existante sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 93-99, Upper Richmond Road, SW15 2TG Londres, Royaume-Uni, enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 07422554.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2012020045/20.

(120025287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Longwalk, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.166.

I. Par résolutions signées en date du 7 décembre 2011, l'associé unique a nommé les personnes suivantes au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

1. René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. Sandra Rolland, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
3. Peter Vorbrich, avec adresse au 12700 Whitewater Drive, MN 55343 Minnetonka, Etats-Unis

4. David Fry, avec adresse au 12700 Whitewater Drive, MN 55343 Minnetonka, Etats-Unis

5. John Brice, avec adresse au 12700 Whitewater Drive, MN 55343 Minnetonka, Etats-Unis

II. Mirko Fischer, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg est désormais gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012019539/19.

(120024662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Albury SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 32.384.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019281/9.

(120023955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Alfi S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 80.305.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de décision de l'Administrateur unique tenue à Luxembourg en date du 1^{er} février 2012 que:

- L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société ALFI S.A. au 49, rue Giesener L-1631 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012019282/13.

(120024249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Amizmiz Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 141.962.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019287/9.

(120024050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Rochefort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 95.610.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 10 février 2012 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'administration en date du 10 février 2012

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel JEAN demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Luxembourg) a été nommé en tant que président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 6 des Statuts de la Société.

En qualité d'administrateur-délégué et de président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Il résulte également dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 10 février 2012.
Pour ROCHEFORT S.A.

Référence de publication: 2012020674/25.

(120025564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Bagnadore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 64.825.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019309/9.

(120024627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

APA Impex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 9, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 161.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019288/10.

(120023940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

RIL II Whitelands S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: GBP 8.995,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.209.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 18 janvier 2012 que:

A compter du 1^{er} février 2012, Monsieur. Michael Denny est remplacé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société par Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

A partir du 1^{er} février 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Madame Corine Frérot

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Christophe Mathieu

- Monsieur Jack Jacobs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme

RIL II Whitelands S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012020823/25.

(120025838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Nordic Spirit, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.191.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2012

- La démission de Monsieur Staffan ANTONSSON de son mandat de gérant de catégorie A est acceptée avec effet immédiat.

- La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat de gérant de catégorie B est acceptée avec effet immédiat.

- Est nommé gérant de catégorie A pour une durée illimitée: Monsieur Eric LECLER, né le 4.4.1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, ainsi terminant son mandat de gérant de catégorie B.

- Sont nommés gérants de catégorie B pour une durée illimitée: Madame Martine KAPP, née le 10.12.1960 à Luxembourg, et Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, tous les deux demeurant professionnellement à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012020083/20.

(120024876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Vivansa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 14, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.684.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le onze janvier

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

La société privée à responsabilité limitée de droit belge VIVANSA, ayant son siège social à B-1300 Wavre, avenue Pasteur, 6, représentée par son représentant permanent Monsieur Vivien MONTI, gérant, demeurant à B-1160 Auderghem, 35, avenue des Traquets.

Ici représenté par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "VIVANSA SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet directement ou indirectement, pour son propre compte, pour compte de tiers ou en participation:

- la collecte, le développement et le traitement de l'information ainsi que la transmission et d'une manière plus générale, la diffusion selon les moyens informatiques et autres, qui peuvent lui être liés et/ou qui le sont notamment par câbles émissions d'ondes;

- le développement et la vente de matériel de communication;

- l'élaboration et la vente de logiciels.

La société pourra réaliser, pour son propre compte, toutes activités et opérations se rapportant à la constitution et la gestion d'un patrimoine mobilier et/ou immobilier et la location-financement de biens meubles et/ou immeubles aux tiers, notamment l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration

ration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens meubles et/ou immeubles, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine mobilier et/ou immobilier, de même que se porter caution pour la bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces biens meubles et/ou immeubles.

La société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en favoriser le développement ou en faciliter la réalisation, notamment, sans que la désignation soit limitative, acquérir, prendre ou donner à bail, aliéner tous immeubles, développer, acheter, vendre, prendre ou octroyer des licences, des brevets, know-how et des actifs immobiliers apparentés.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies, et notamment par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'achat de titres, d'intervention technique ou par tout autre mode, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits éventuels.

Elle pourra réaliser son objet de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

La société pourra exercer le mandat d'administrateur, gérant ou liquidateur de société.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique, la société VIVANSA prénommée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles et transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant l'intégralité des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 12. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,

- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 960,- EUR.

Décisions de l'Associé Unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-2560 Luxembourg, 14, rue de Strasbourg.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Vivien MONTI, gérant, né le 21 novembre 1966, à Mont Saint Aignan, demeurant à B-1160 Auderghem, 35, avenue des Traquets.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Righeschi, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4096. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société à sa demande.

Hesperange, le vendredi 3 février 2012.

M^e Martine DECKER.

Référence de publication: 2012019246/126.

(120023376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Arana Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.916.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Marc VANHELLEMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019289/13.

(120024127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Flossbach von Storch SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.073.

Les comptes annuels au 30. September 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DZ PRIVATBANK S.A.

Flossbach von Storch SICAV

Référence de publication: 2012019443/11.

(120024483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Avita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.736.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 décembre 2011

Ratification de la cooptation de Madame Myriam RICARD comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Patrick CARON; démissionnaire.

Pour la société

AVITA S.A.

Référence de publication: 2012019300/12.

(120024356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Arca Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.147.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ARCA ESTATE S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2012019290/13.

(120023991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Argenta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.881.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012019292/10.

(120024166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Beccles Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019301/10.

(120024715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Investor World S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 166.689.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le trente janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "UNCOS", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141298,

ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", à constituer comme suit:

Titre préliminaire

Dans les présents statuts la "Loi" signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "INVESTOR WORLD S.A., SPF", (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), (ci-après la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de deux mille euros (2.000,EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée 3 représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "UNCOS", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, né à Luxembourg, le 31 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3) La société à responsabilité limitée "CAPITAL IMMO LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93635, est appelée aux fonctions de commissaire.

4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

5) Le siège social est établi à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. VOGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2012. LAC/2012/5195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012018955/233.

(120023312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Artic Circle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012019296/13.

(120023962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Athem Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.008.

Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 16 janvier 2012

Est nommé président du conseil de gérance, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat de gérant et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Marc VANHELLEMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019299/13.

(120024125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

France Menuiserie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 158.669.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2011.

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette au 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette et ceci avec effet au 2 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012019445/11.

(120024189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Beccles Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.502.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019302/10.

(120024716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Behr Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.957.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012019304/10.

(120024082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.658.

—
Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la société Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l. en date du 24 janvier 2012:

- La démission de Monsieur Cyril Lamorlette en tant que gérant en date du 10 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 09 février 2012.

Référence de publication: 2012019307/13.

(120024274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Bureau Schneider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 141, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 82.820.

—
Décision de l'associé unique que l'adresse de l'associé et du gérant Monsieur Schneider Eric est désormais au 141 avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg

Luxembourg, 07.02.2012.

Bureau Schneider

Eric Schneider

Référence de publication: 2012019308/12.

(120024768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Breitfeld S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.724.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019330/9.

(120024105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Asclepius LuxFinco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.281.

In the year two thousand and eleven, on thirtieth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "Asclepius LuxFinco S.A.", R.C.S Luxembourg B 115.281, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Mersch, on March 26th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1121 of June 9th, 2006.

The meeting opens with Mrs Caroline Cozier, private employee, with professional address at Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Marilyn Krecké, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Caroline Cozier, prenamed.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company.
2. Appointment of a Liquidator and determination of his powers.
3. Discharge to the members of the Board of Managers.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. That it appears from the attendance list, that all the existing three hundred and ten (310) shares are present or represented.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting appoints as liquidator Platinum Advisory Services Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, registered with the Luxembourg trade and Companies Registry under the number B 115.281 (the "Liquidator").

The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le trente décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "ASCLEPIUS LUXFINCO S.A.", R.C.S. Luxembourg B 115.281, ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, constitué suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1121 du 9 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Caroline Cozier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Marilyn Krecké, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Caroline Cozier, prénommée.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3) Décharge aux organes de la société;

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées "ne varietur" par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentatives du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

IV. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur Platinum Advisory Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 127.972 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cozier, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/710. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019259/115.

(120024327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

BDC Pasta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.631.

—
EXTRAIT

En date du 6 février 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant, avec effet au 30 décembre 2011.

2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants, avec effet au 30 décembre 2011 et pour une période illimitée.

3. Madame Daphné Ribot, Gérante de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019312/18.

(120024724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Bellomonte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 146.243.

Les comptes arrêtés au 23 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019315/10.

(120024208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Benton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 140.693.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 février 2012.

Référence de publication: 2012019316/10.

(120023992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Fund Channel, Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.620.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.704.

L'an deux mille douze, le premier février.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Fund Channel» (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.704, constituée selon le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, reçu le 15 juin 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n°1112, page 53346, du 28 octobre 2005 (les «Statuts»).

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 31 juillet 2009 par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n°1802, page 86470, du 17 septembre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier Briant, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Lorraine About, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Aschbacher, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires sont présents ou représentés et le nombre d'actions détenu par eux est reporté sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux mille six cents vingt (2.620) actions, d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont les actionnaires déclarent expressément avoir été valablement et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification des articles 19 et 20 des Statuts;
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé à l'unanimité que les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour, qu'ils considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé à l'unanimité que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé à l'unanimité de modifier les articles 19 et 20 des Statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 19. Conseil d'administration.** La Société sera gérée par un conseil d'administration. Le conseil d'administration de la Société sera composé de six (6) administrateurs dont 3 (trois) administrateurs de catégorie C nommés sur proposition des actionnaires détenant des Actions de catégorie C (les «Administrateurs C») et 3 (trois) administrateurs de catégorie A nommés sur proposition des actionnaires détenant des Actions de catégorie A (les «Administrateurs A»).

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période de trois (3) ans renouvelable pour des durées identiques. Leurs mandats prendront fin, sauf renouvellement, lors de l'assemblée générale du troisième exercice social suivant leur nomination. Toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Le mandat des administrateurs est renouvelable pour une durée identique.

Chaque groupe d'actionnaires a le pouvoir de proposer le remplacement ou la révocation de chacun des administrateurs qu'il a proposé à nomination.»

« **Art. 20.** Le conseil d'administration se réunira au moins trois fois par an. Le conseil d'administration pourra également se réunir sur simple demande de deux (2) au moins de ses administrateurs.

Le quorum de présence du conseil d'administration sera de quatre (4) administrateurs présents ou représentés, dont nécessairement deux (2) Administrateurs A et nécessairement deux (2) Administrateurs C.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur par suite de décès, démission ou autrement, une assemblée générale annuelle des actionnaires sera convoquée en vue de la nomination d'un nouvel administrateur selon les modalités mentionnées ci-dessus.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y aurait égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. BRIANT, A-L. ABOUT, C. ASCHBACHER, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2012. Relation: LAC/2012/5762. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019977/76.

(120025152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Greeneden Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.868.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of January.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Greeneden U.S. Holdings II, LLC, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America (the "Sole Shareholder").

In its capacity as Sole Shareholder of Greeneden Lux 3 S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.868, incorporated pursuant to a deed drawn up on 22 November 2011 by Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles") number 11, page 505 on 3 January 2012. The Articles have not been amended since then.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Sole Shareholder is here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-eight thousand forty-one US Dollars (USD 78,041.-) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) to ninety-six thousand forty-one US Dollars (USD 96,041.-) by the issue of seventy-eight thousand forty-one (78,041) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium of a total amount of seven hundred eighty million three hundred twenty-nine thousand five hundred twenty US Dollars (USD 780,329,520.-), to be subscribed and fully paid up (as well as the share premium) by a contribution in kind consisting in seven million eight hundred four thousand seventy-six (7,804,076) shares held by the Sole Shareholder in Greeneden Lux 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited

liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.171, representing a contribution of an aggregate amount of seven hundred eighty million four hundred seven thousand five hundred sixty-one US Dollars (USD 780,407,561.-) (the "Contribution in Kind").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the New Shares for an aggregate amount of seven hundred eighty million four hundred seven thousand five hundred sixty-one US Dollars (USD 780,407,561.-), and to fully pay up such New Shares by the Contribution in Kind, allocated as follows:

- (i) seventy-eight thousand forty-one US Dollars (USD 78,041.-) to the share capital of the Company; and
- (ii) seven hundred eighty million three hundred twenty-nine thousand five hundred twenty US Dollars (USD 780,329,520.-), to the share premium account of the Company.

Documents evidencing the valuation of the Contribution in Kind

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at seven hundred eighty million four hundred seven thousand five hundred sixty-one US Dollars (USD 780,407,561.-) on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- a power of attorney duly executed by the authorized representative of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares confirming the subscription of the New Shares and stating the valuation and the ownership of the Contribution in Kind;
- a valuation report from the management of the Company dated 31 January 2012 certifying the valuation of the Contribution in Kind as of 31 January 2012.

The said valuation report, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder hereby declares that:

- it has the power to transfer the Contribution in Kind to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contribution in Kind be transferred to it/him;
- the transfer of the Contribution in Kind to the Company will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and
- all further formalities shall be carried out in the Luxembourg Trade and Companies' Register in order to duly formalise the transfer of the Contribution in Kind to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first sentence of article 5 of the Articles is amended and now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at ninety-six thousand forty-one US Dollars (USD 96,041.-), represented by ninety-six thousand forty-one (96,041) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euros (EUR 7.000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente et un janvier.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Greeneden U.S. Holdings II, LLC, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique (l'"Associé Unique").

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de Greeneden Lux 3 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.868, constituée suivant acte reçu en date du 22 novembre 2011 par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts") numéro 11, page 505 en date du 3 janvier 2012. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représentée ici par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante dix-huit mille quarante et un US Dollars (USD 78.041,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille US Dollars (USD 18.000,-) à quatre vingt-seize mille quarante et un US Dollars (USD 96.041,-) par l'émission de soixante dix-huit mille quarante et une (78.041) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus par les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), sous réserve de paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent quatre-vingt millions trois cent vingt-neuf mille cinq cent vingt US Dollars (USD 780.329.520,-), à souscrire et libérer entièrement (ainsi que la prime d'émission) par un apport en nature de sept millions huit cent quatre mille soixante-seize (7.804.076) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Greeneden Lux 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.171, représentant un apport d'un montant agrégé de sept cent quatre-vingt millions quatre cent sept mille cinq cent soixante et un US Dollars (USD 780.407.561,-) ("l'Apport en Nature").

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire à la propriété de Nouvelles Parts Sociales pour un montant agrégé de sept cent quatre-vingt millions quatre cent sept mille cinq cent soixante et un US Dollars (USD 780.407.561,-) et à libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales par Apport en Nature, alloué comme suit:

- (i) soixante-dix-huit mille quarante et un US Dollars (USD 78.041,-) au capital social de la Société; et
- (ii) sept cent quatre-vingt millions trois cent vingt-neuf mille cinq cent vingt US Dollars (USD 780.329.520,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Documents attestant de l'évaluation de l'Apport en Nature

La valeur de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à sept cent quatre-vingt millions quatre cent sept mille cinq cent soixante et un US Dollars (USD 780.407.561,-) sur base des documents suivants, lesquels vont rester annexés ici:

- une procuration dûment signée par un représentant autorisé de l'Associé Unique dans sa capacité de souscripteur aux Nouvelles Parts Sociales confirmant la souscription aux Nouvelles Parts Sociales et donnant l'évaluation et la propriété de l'Apport en Nature;
- un rapport d'évaluation du management de la Société daté du 31 janvier 2012 certifiant l'évaluation de l'Apport en Nature au 31 janvier 2012.

Ledit rapport d'évaluation, signé par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique déclare par la présente que:

- il a le pouvoir de transférer l'Apport en Nature à la Société;
- il n'existe aucun autre droit de préemption, ni tout autre droit en vertu de laquelle toute personne pourrait demander que l'Apport en Nature soit transféré à lui;
- le transfert de l'Apport en Nature au Société sera effectif à partir de la date de l'acte notarié adoptant l'augmentation du capital social de la Société en créant et en émettant les Nouvelles Parts Sociales; et
- toutes autres formalités sont effectués dans le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg afin de formaliser dûment le transfert de l'Apport en Nature au Société et de le rendre efficace n'importe où et vers tout tiers.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, la première phrase de l'article 5 des Statuts de la Société est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quatre vingt-seize mille quarante et un US Dollars (USD 96.041,-) représenté par quatre vingt-seize mille quarante et une (96.041) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune."

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2012. LAC/2012/5206. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019992/157.

(120024795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Best Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 34.438.

Je soussigné, Alma Thomas, démissionne en tant qu'administrateur de la société ci-dessus mentionnée avec effet spécifié sur cette lettre.

Le 31 janvier 2012.

Alma Thomas.

Référence de publication: 2012019317/10.

(120023913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Bhoutan 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.721.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Marc VANHELLEMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019319/13.

(120024606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Sagicap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 62.789.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 2012

L'assemblée générale de la Société a décidé d'accepter la démission de Mme Charlotte Lahaije-Hultman, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2012.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer Mme Janique Thiry, né le 4 novembre 1964 à Bastogne, Belgique, demeurant au 541, Monaville, B-6688 Bertogne, Belgique, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2012, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

L'assemblée générale de la Société a aussi décidé de renouveler le mandat de M. Pascal Leclerc, désormais avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la Société du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Sagicap S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2012020139/20.

(120024902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Bidiesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 65.809.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019321/10.

(120024330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Binola S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 35.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BINOLA S.A.
HRT FIDALUX S.A.
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012019322/12.

(120024112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Blue Ship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019327/10.

(120024552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Luxembourg Sunshine Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 21.836.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement daté du 09 février 2012 le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de:

- La société à responsabilité limitée LUXEMBOURG SUNSHINE Center S.A.R.L., n° R.C.S B 21836 avec siège social à Luxembourg, sans adresse précise:

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement et a désigné liquidateur Maître Yvette NGONO YAH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 02 mars 2012 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2012.

Pour extrait conforme

Yvette NGONO YAH

Le liquidateur

Référence de publication: 2012020052/22.

(120025108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Finimmo Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 94.364.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu le 19 Janvier 2012

Le siège social de la société est transféré avec effet au 13 Janvier 2012 au:

18, Rue Robert Stümper, L – 2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019458/11.

(120024193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Triton Beteiligungs GmbH/S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.020,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.691.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendwölf, am neunzehnten Tag des Monats Januar.

Vor Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

(1) AXA Alternative Participations SICAV I, ein Investmentfonds mit variablem Anlagevermögen (société d'investissement à capital à variable) welche nach luxemburger Recht organisiert ist und Bestand hat, mit Firmensitz in 24 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Registrierungsnummer B 94233 (der Gesellschafter 1),

vertreten durch Régis Galiotto, Angestellter, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, mittels einer privatrechtlich erteilten Vollmacht.

(2) AXA Alternative Participations SICAV II, ein Investmentfonds mit variablem Anlagevermögen (société d'investissement à capital à variable) welche nach Luxemburger Recht organisiert ist und Bestand hat, mit Firmensitz in 24 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Registrierungsnummer B 94235 (der Gesellschafter 2),

vertreten durch Solange Wolter, Angestellte mit beruflicher Adresse in Luxemburg, mittels einer privatrechtlich erteilten Vollmacht.

(3) Triton Partners (Holdco) Limited, eine Aktiengesellschaft, welche nach dem Recht von Jersey organisiert ist und Bestand hat, mit Firmensitz in 29 Esplanade, 1. Stock, St Helier, JE2 3QA, Jersey, Kanalinseln, eingetragen im Gesellschaftsregister von Jersey unter der Registrierungsnummer 0070304 (der Gesellschafter 3),

vertreten durch Annick Braquet, Angestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, mittels einer privatrechtlich erteilten Vollmacht.

(4) Sal. Oppenheim jr. & Cie AG & Co. KGaA, eine Kommanditgesellschaft auf Aktien, welche nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland organisiert ist und Bestand hat, mit Firmensitz in Unter Sachsenhausen 4, 50667 Köln, Bundesrepublik Deutschland, eingetragen im Gesellschaftsregister von Köln unter der Registrierungsnummer HRB 20121 mit einem Stammkapital von Euro 700.000,000 (der Gesellschafter 4),

vertreten durch Arlette Siebenaler, Angestellte mit beruflicher Adresse in Luxemburg, mittels einer privatrechtlich erteilten Vollmacht.

(5) General Reinsurance AG, eine Aktiengesellschaft, welche nach den Gesetzen der Bundesrepublik Deutschland organisiert ist und Bestand hat, mit Firmensitz in Theodor-Heuss-Ring 11, 50668, Köln, Bundesrepublik Deutschland,

eingetragen im Handelsregister von Köln, Bundesrepublik Deutschland, unter der Registrierungsnummer HRB 773 mit einem Aktienkapital von Euro 55.000.000 (der Gesellschafter 5),

vertreten durch Aldo Schuurman, Anwalt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, mittels einer privatrechtlich erteilten Vollmacht.

(6) Crown European Buyout Opportunities II plc, eine Aktiengesellschaft, welche nach irischem Recht organisiert ist und Bestand hat, mit Firmensitz in Segrave House, 19/20 Earlsfort Terrace, Dublin 2, eingetragen bei der Zulassungsstelle für Gesellschaften unter der Nummer 431222, mit einem Aktienkapital von Euro 800.000.000 (der Gesellschafter 6),

vertreten durch Torsten Sauer, Anwalt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, mittels einer privatrechtlich erteilten Vollmacht.

und

(7) Crown Global Secondaries II plc, eine Aktiengesellschaft, welche nach irischem Recht organisiert ist und Bestand hat, mit Firmensitz in Segrave House, 19/20 Earlsfort Terrace, Dublin 2, eingetragen bei der Zulassungsstelle für Gesellschaften unter der Registrierungsnummer 460615, mit einem Aktienkapital von USD 1.197.577.150 (der Gesellschafter 7),

vertreten durch Christel di Marco, Angestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, mittels einer privatrechtlich erteilten Vollmacht.

Welche alle Gesellschafter (die Gesellschafter) darstellen der Triton Gesellschaft für Beteiligungen mbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gemäß den Gesetzen der Bundesrepublik Deutschland, mit statutarischem Sitz in Große Eschenheimer Str. 13, 60313 Frankfurt am Main, Bundesrepublik Deutschland, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt, Bundesrepublik Deutschland mit der Registrierungsnummer HRB 45627, gegründet am 27. Mai 1998 durch eine Gründungsurkunde mit der Nummer G 236/1998, unterzeichnet durch Dr. Peter Gamon, damals Notar in Frankfurt am Main, Bundesrepublik Deutschland.

Diese Vollmachten, nachdem sie von den Bevollmächtigten der erscheinenden Parteien und dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurden, bleiben dieser Urkunde zum Zweck der Registrierung beigefügt.

Die erscheinenden Parteien, vertreten wie vorstehend bezeichnet, haben den unterzeichneten Notar ersucht, das Folgende zu dokumentieren:

I. Dass einhundert Prozent (100%) des Stammkapitals der Gesellschaft bei dieser Versammlung vertreten sind, welche demzufolge rechtmäßig konstituiert ist und über die Punkte der nachfolgend wiedergegebenen Tagesordnung beraten werden kann;

II. Dass die Gesellschaft beschlossen hat, durch einen mit Wirkung zum heutigen Tage wirksam ergangenen Beschluss der Gesellschafter der Gesellschaft, ihren Sitz der Hauptniederlassung und der zentralen Verwaltung (nicht hingegen den statutarischen Sitz) von der Bundesrepublik Deutschland ins Großherzogtum Luxemburg zu verlegen;

III. Dass es aus der Zwischenbilanz der Gesellschaft hervorgeht, dass vom 16. Januar 2012 an, das Nettovermögen der Gesellschaft mindestens dem Wert des Stammkapitals entspricht (zuzüglich Emissionsagio, falls vorhanden), wobei eine Kopie dieser Zwischenbilanz nachdem sie „ne varietur“ von den Bevollmächtigten der erscheinenden Parteien und dem Notar unterzeichnet wurde, dieser Urkunde zum Zweck der Registrierung bei der Registerbehörde beigefügt bleibt;

IV. Dass es ferner aus einer Bestätigung vom 17. Januar 2012 hervorgeht, welche von der Geschäftsführung der Gesellschaft abgegeben wurde, dass unter anderem der Bilanzwert der Gesellschaft sich auf mindestens achtzehn Millionen einhundertsebenundneunzigtausend vierhundertvierundzwanzig Euro und dreiundzwanzig Cent (EUR 18.197.424,23) belaufend geschätzt wird und daß zwischen dem Datum der Zwischenbilanz und dem heutigen Tage keine wesentliche Veränderung in der Tätigkeit und den Angelegenheiten der Gesellschaft stattgefunden hat, welche bedeuten würde, daß die Zwischenbilanz vom 16. Januar 2012 wesentlich inkorrekt geworden ist und kein wahres und angemessenes Bild der Situation der Gesellschaft zum heutigen Tage darstellt. Eine Kopie der Bestätigung, nachdem sie „ne varietur“ von den Bevollmächtigten der erscheinenden Parteien und dem Notar unterzeichnet, wurde dieser Urkunde zum Zweck der Registrierung bei der Registerbehörde beigefügt bleibt.

V. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt ist:

1. Verlegung, mit sofortiger Wirkung, des Sitzes der Hauptniederlassung und der zentralen Verwaltung (nicht hingegen des statutarischen Sitzes der Gesellschaft für Zwecke des deutschen Gesellschaftsrechts) von der Bundesrepublik Deutschland ins Großherzogtum Luxemburg;

2. Genehmigung der Eröffnungsbilanz und des Jahresabschlusses der Gesellschaft als Luxemburger Gesellschaft;

3. Festlegung des Sitzes der Hauptniederlassung und der zentralen Verwaltung (nicht hingegen des statutarischen Sitzes der Gesellschaft für Zwecke des deutschen Gesellschaftsrechts) in die 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

4. (i) Zurkenntnisnahme, dass die Gesellschaft, trotz der Verlegung des Sitzes der Hauptniederlassung und der zentralen Verwaltung ins Großherzogtum Luxemburg, ihren statutarischen Gesellschaftssitz in der Bundesrepublik Deutschland aufrechterhält und aus diesem Grunde eine rechtlich weiterhin bestehende deutsche Gesellschaft ist mit einem zweiten Gesellschaftssitz im Großherzogtum Luxemburg und dass sie, für die Zwecke des Artikel 159 des Luxemburger Gesetzes über Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung, die Luxemburger Nationalität erlangt hat (ii) Erteilung

der Erlaubnis, dass die Gesellschaft in Luxemburg in der Form einer société à responsabilité limitée firmieren und handeln darf und hinsichtlich der Änderung der Satzung der Gesellschaft;

5. Annahme der Amtsniederlegung des gegenwärtigen Geschäftsführers; Bestimmung der Mitglieder der Geschäftsführung der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit.

Erster Beschluß

Die Gesellschafter beschließen mit sofortiger Wirkung durch die vorliegende notarielle Urkunde, den Sitz der Hauptniederlassung und der zentralen Verwaltung (nicht hingegen des statutarischen Sitzes der Gesellschaft für Zwecke des deutschen Gesellschaftsrechts) von der Bundesrepublik Deutschland ins Großherzogtum Luxemburg zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Die Gesellschafter beschließen, die Eröffnungsbilanz und Bilanzabschlüsse der Gesellschaft als Luxemburger Gesellschaft mit Datum vom 16. Januar 2012 zu genehmigen.

Dritter Beschluß

Die Gesellschafter beschließen die Festlegung des Sitzes der Hauptniederlassung und der zentralen Verwaltung (nicht hingegen des statutarischen Sitzes der Gesellschaft für Zwecke des deutschen Gesellschaftsrechts) in der 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Vierter Beschluß

Die Gesellschafter nehmen zur Kenntnis, dass die Gesellschaft (i) obgleich sie in der Bundesrepublik Deutschland gegründet wurde und aus diesem Grunde eine weiterhin bestehende deutsche Gesellschaft ist, von nun an das Zentrum ihrer Verwaltung im Großherzogtum Luxemburg hat und (ii) dass die Gesellschaft gemäß Artikel 159 des Luxemburger Gesetzes über Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung, die Luxemburger Nationalität erlangt hat und den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegt.

Die Gesellschafter beschließen, dass die Gesellschaft im Großherzogtum Luxemburg in der Form einer société à responsabilité limitée firmieren und handeln darf sowie die Änderung der Satzung zu vollziehen. Die Satzung der Gesellschaft soll fortan wie folgt lauten:

I. Firma - Eingetragener Firmensitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Firma. Die Firma der Gesellschaft ist „Triton Beteiligungs GmbH/S.à.r.l.“ (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (“société à responsabilité limitée”).

Art. 2. Eingetragener Firmensitz. Der eingetragene tatsächliche Verwaltungssitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt, im Großherzogtum Luxemburg. Der statuarische Sitz der Gesellschaft ist in Frankfurt am Main, Deutschland.

Art. 3. Gesellschaftszweck. Der Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von mittelbaren und unmittelbaren Beteiligungen an in-oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung und Veräußerung solcher Beteiligungen in eigenen Namen und für eigene Rechnung. Die Gesellschaft ist zu allen Handlungen berechtigt, die unmittelbar oder mittelbar dem Gesellschaftszweck zu dienen geeignet sind. Sie kann Tochtergesellschaften gründen, Zweigniederlassungen errichten und sich an gleichartigen oder ähnlichen Unternehmen beteiligen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft soll bis zum 20. August 2016 Bestand haben. Sie wird an diesem Zeitpunkt in Übereinklang mit den Vorschriften des Gesetzes und dieser Satzung aufgelöst.

II. Stammkapital - Anteile

Art. 5. Stammkapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft ist auf vierundfünfzigtausend und zwanzig Euro (EUR 54.020) festgelegt und besteht aus vierundfünfzigtausend und zwanzig (54.020) Anteilen in registrierter Form, mit einem Nennwert je Anteil von einem Euro, wobei alle Anteile gezeichnet und voll eingezahlt sind.

5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann bei einem oder mehreren Anlässen durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter in der Art und Weise, wie es für Satzungsänderungen vorgesehen ist, erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Anteile. Die Anteile sind unteilbar und die Gesellschaft erkennt nur einen (1) Eigentümer pro Anteil an. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Wenn die Gesellschaft einen Alleingesellschafter hat, sind die Anteile dritten Parteien gegenüber frei übertragbar. Eine Anteilsübertragung bindet die Gesellschaft oder dritte Parteien nur nach einer Mitteilung an die Gesellschaft oder einer Billigung seitens der Gesellschaft. Im Falle von Miteigentum mehrerer Personen an Anteilen der Gesellschaft, sollen die Miteigentümer einen einzelnen Vertreter bestellen, der die Miteigentümer der Gesellschaft gegenüber vertritt.

III. Verwaltung - Vertretung

Art. 7. Ernennung und Entlassung von Geschäftsführern.

7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

7.2. Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt mit oder ohne Grund von der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

Art. 8. Die Geschäftsführung.

8.1. Befugnisse der Geschäftsführung

Wenn mehrere Geschäftsführer ernannt werden, stellen sie die Geschäftsführung dar (die Geschäftsführung). Besondere und begrenzte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten durch einen Beschluss der Geschäftsführung, an einen (1) oder mehrere Vertreter oder Handlungsbevollmächtigte der Geschäftsführung erteilt werden. Die Geschäftsführung ist an eine von der Gesellschafterversammlung beschlossene Geschäftsordnung der Geschäftsführung gebunden und hat diese zu beachten und umzusetzen.

8.2. Vorgehensweise

Ein Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen, indem er einen anderen Geschäftsführer schriftlich zu seinem Vertreter bestellt.

8.3. Vertretung

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten durch den Alleingeschäftsführer oder wenn die Gesellschaft nicht durch einen Alleingeschäftsführer geführt wird gemeinschaftlich durch mindestens zwei (2) Geschäftsführer vertreten. Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt dieser die Gesellschaft alleine.

IV. Gesellschafter

Art. 9. Gesellschafterversammlungen der Gesellschafter und Gesellschafterumlaufbeschlüsse.

9.1 Befugnisse und Stimmrechte

Beschlüsse der Gesellschafter werden bei der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter (die Gesellschafterversammlung) erlassen. Der Abhaltung einer Gesellschafterversammlung bedarf es nicht, wenn sich sämtliche Gesellschafter mit schriftlicher/fernschriftlicher (über Gesellschafterumlaufbeschlüsse), telegrafischer Beschlussfassung oder Beschlussfassung durch Telefax oder per E-mail einverstanden erklären oder sich an ihr beteiligen.

9.2 Bekanntmachungen, Beschlussfähigkeit, Mehrheit und Stimmverfahren

(i) Die Gesellschafter werden zu den Gesellschafterversammlungen der Gesellschafter einberufen oder schriftlich befragt auf Initiative eines jeden Geschäftsführers oder eines oder mehrere Gesellschafter die allein oder zusammen mindestens 10 % des Stammkapitals vertreten.

(ii) Die Gesellschafterversammlung wird durch die Geschäftsführung schriftlich unter Mitteilung der Tagesordnung mit einer Frist von mindestens einundzwanzig (21) Tagen einberufen. Mit Zustimmung aller Gesellschafter kann auf die Einhaltung von Form und Frist der Einberufung verzichtet werden.

(iii) Gesellschafterversammlungen werden am eingetragenen tatsächlichen Verwaltungssitz der Gesellschaft oder an dem in den Bekanntmachungen angegebenen Ort und zu der angegebenen Zeit abgehalten, welche einstimmig von den Gesellschaftern festgelegt wurden.

(iv) Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, Gesellschafter oder nicht, schriftlich eine Vollmacht erteilen, um sich bei der Gesellschafterversammlung vertreten zu lassen.

(v) Vorbehaltlich nachfolgendem Artikel 9.2 (vi) oder gesetzlich oder statutarisch bindender strengerer Wahlmehrerfordernisse, werden Beschlüsse, die bei den Gesellschafterversammlungen oder durch Gesellschafterumlaufbeschlüsse gefasst werden sollen, von Gesellschaftern dann wirksam getroffen, wenn bei der Gesellschafterversammlung mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist; Beschlüsse bedürfen der einfachen Mehrheit des vertretenen Gesellschaftskapitals. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung oder dem ersten Beschluss in Textform nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung mit einer Frist von zehn (10) Tagen geladen oder erneut zur schriftlichen Entscheidung gebeten und die Beschlüsse oder die Gesellschafterumlaufbeschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote des vertretenen Gesellschaftskapitals. Hierauf ist bei der Einberufungsbekanntmachung hinzuweisen.

(vi) Ungeachtet jeglicher Vorschriften dieser Satzung unterliegen die folgenden Angelegenheiten der Zuständigkeit der Gesellschafterversammlung:

- a. Die Verwendung des Jahresergebnisses,
- b. Die Entlastung der Geschäftsführer,
- c. Die Wahl des Abschlussprüfers,
- d. Die Änderung des Gesellschaftsvertrages,
- e. Der Abschluss, die Änderung und Beendigung von Unternehmensverträgen,

f. Die Auflösung der Gesellschaft, und

g. Die Bestimmung des Vorsitizes/der Versammlungsleitung der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter.

Die Beschlüsse gem. lit. a, c, d, e, und f. bedürfen einer Mehrheit von 75 % der das Stammkapital abbildenden Stimmen sowie der Zustimmung der Gesellschafterin Triton Partners (HoldCo) Limited.

Weiterhin bedürfen Beschlüsse betreffend die Bestellung und die Abberufung von Geschäftsführern neben einer Mehrheit von 50 %, der das Stammkapital abbildenden Stimmen, der Zustimmung der Gesellschafterin Triton Partners (HoldCo) Limited.

Beschlüsse betreffend den Erlass und die Änderung der Geschäftsordnung der Geschäftsführung bedürfen ebenfalls der Zustimmung der Gesellschafterin Triton Partners (HoldCo) Limited.

V. Jahresberichte; Gewinnverteilung; Aufsicht

Art. 11. Geschäftsjahr und Bewilligung der Jahresberichte. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten (1) April und endet am einunddreißigsten (31) März eines jeden Jahres.

Art. 12. Zwischendividenden. Zwischendividenden in Form von Abschlags- oder Sachdividenden können jederzeit unter den folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) die Geschäftsführung erstellt einen Zwischenabschluss;

(ii) der Zwischenabschluss zeigt, dass zum Zeitpunkt des Zwischenabschlusses genügend Gewinne und andere Rücklagen (einschließlich Emissionsagios) zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; wohlwissentlich, dass der auszuschüttende Betrag die realisierten Gewinne seit Ende des letzten Geschäftsjahres für das die Abschlüsse approbiert wurden, sofern vorhanden, nicht übersteigen darf, erhöht um die Gewinnvorträge und verteilbare Rücklagen und abzüglich der Verlustvorträge und Summen, die der gesetzlichen Rücklage zugeteilt werden müssen;

(iii) die Gesellschafterversammlung muss die Entscheidung, Zwischendividenden auszuschütten, einstimmig innerhalb von zwei (2) Monaten vom Zeitpunkt des Zwischenabschlusses an treffen;

(iv) die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft sind angesichts der Aktiva der Gesellschaft nicht bedroht; und

(v) wenn die ausgezahlten Zwischendividenden die ausschüttungsfähigen Gewinne am Ende des Geschäftsjahres übersteigen, müssen die Gesellschafter den Überschuss der Gesellschaft zurückerstatten.

VI. Auflösung - Liquidation

13.1 Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Mehrheit nach Köpfen der Gesellschafter, welche darüber hinaus mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter sollen einen (1) oder mehrere Geschäftsführer zu Liquidatoren zwecks Durchführung der Auflösung ernennen und bestimmen deren Befugnisse und Vergütung.

13.2 Der Überschuss nach Veräußerung der Aktiva und Zahlung der Verbindlichkeiten wird den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihren jeweils gehaltenen Anteilen ausgezahlt.

VII. Bekanntmachungen

14.1 Die Bekanntmachungen der Gesellschaft werden für Zwecke des deutschen Gesellschaftsrechts nur im elektronischen Bundesanzeiger und für Zwecke des luxemburgischen Gesellschaftsrechts im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

VIII. Allgemeine Bestimmungen

15.1 Hinsichtlich aller Angelegenheiten, welche in diesen Statuten nicht explizit geregelt sind, berufen sich die Gesellschafter auf die sich in Kraft befindlichen rechtlichen Vorschriften.

Fünfter Beschluß

Die Gesellschafter beschließen, Kemal Akyel, beruflich ansässig in L-2310 Luxemburg, 16, avenue Pasteur und Aurore Calvi, beruflich ansässig in L-2310 Luxemburg, 16, avenue Pasteur, als Mitglieder der Geschäftsführung der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Sechster Beschluß

Die Gesellschafter beschließen, gemäß Art. 8.1 der Satzung der Gesellschaft, daß die Geschäftsordnung für die Geschäftsführung, welche durch Triton Partners (Holdco) Limited per Beschluß am 27. Mai 1998 eingeführt wurde, weiter Anwendung finden soll und für die Geschäftsführung der Gesellschaft und ihre Mitglieder bindend sein soll.

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Abgaben gleich welcher Art, die von der Gesellschaft auf Grund der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf ungefähr EUR 5.600,-veranschlagt.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg an dem eingangs angegebenen Datum.

Nachdem das Dokument den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen worden war, unterzeichneten die Bevollmächtigten der erschienenen Parteien gemeinsam mit mir, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde.

Gezeichnet: R. Galiotto – Wolter-Schieres – A. Braquet – A. Siebenaler – A. Schuurman – T. Sauer – C. di Marco – H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4579. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren erteilt.

Luxemburg, den siebten Februar zweitausendzwoölf.

Référence de publication: 2012019152/259.

(120022869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Firm S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.127.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 janvier 2012 que le siège de la société FIRM S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-92.127, domiciliée au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxemburg, le 31 janvier 2012.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A

Référence de publication: 2012019460/11.

(120024198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Asie Moderne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 66-68, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.764.

STATUTS

L'an deux mille douze, le six février;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Yunshan WU, cuisinier, né à Yunnan (République populaire de Chine), le 6 février 1973, demeurant à L-2423 Luxembourg, 44, rue de Pont-Rémy; et

2) Monsieur Yongyun CHEN, cuisinier, né à Zhejiang (République populaire de Chine), le 15 janvier 1983, demeurant à SI-4270 Jesenice, Delavska Ulica 11 (Slovénie).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ciaprès la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation de restaurants. La Société a également pour objet la vente de vêtements, y compris de chapeaux et de chaussures, d'objets d'artisanat, de produits en cuir ou en imitation cuir, de matériel de décoration et de construction, de produits de papeterie.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "ASIE MODERNE S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à la commune de Kopstal (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

La Société peut verser des bénéfices intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Yunshan WU, préqualifié, six mille deux cent cinquante parts sociales,	6.250
2) Monsieur Yongyun CHEN, préqualifié, six mille deux cent cinquante parts sociales,	6.250
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8140 Bridel, 66-68, rue de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Yunshan WU, cuisinier, né à Yunnan (République populaire de Chine), le 6 février 1973, demeurant à L-2423 Luxembourg, 44, rue de Pont-Rémy; et
 - Monsieur Yongyun CHEN, cuisinier, né à Zhejiang (République populaire de Chine), le 15 janvier 1983, demeurant à SI-4270 Jesenice, Delavska Ulica 11 (Slovénie).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. WU, Y. CHEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2012. LAC/2012/5941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012020354/131.

(120025586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Daisies Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.491.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name Daisies Holding S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, divided into two classes: class A directors and class B directors. They will be elected for a period of time which cannot exceed six (6) years and will be reelected. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3 If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6 The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom a class A director and a class B director imperatively. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any class A director and any class B director of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or email.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion

of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or "commissaire(s)" or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The "commissaire(s)" /external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The "commissaire(s)" /external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

18. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon,

Vacon Properties S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for three hundred and ten (310) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to pay them up by way of a contribution in cash amounting to seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) representing twenty-five per cent (25%) of the share capital.

The amount of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2016:

Class A director:

- Mr. Patrick MOINET, born in Bastogne (Belgium) on June 6, 1976 residing at 37, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Class B directors:

- Mr. Luc GERONDAL, born in Kinshasa (Democratic Republic of Congo) on April 23, 1976, with professional address at 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg; and

- Mr. Olivier LIEGEOIS, born in Bastogne (Belgium) on October 27, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. The limited liability company REVICONSULT S.à r.l., having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 139013, is appointed as "commissaire" of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2016.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vacon Properties S.A., une société de droit panaméen avec siège social au East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, République de Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, avec adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination Daisies Holding S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en administrateur de classe A et administrateur de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de

la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre

perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

18. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Vacon Properties S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cent dix (310) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) représentant vingt-cinq pour cent (25%) du capital social.

Le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2016:

Administrateur de classe A:

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant au 37, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Administrateurs de classe B:

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg; et

- Monsieur Olivier LIEGEAIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. La société à responsabilité limitée REVICONSLUT S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013, est nommée commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2016.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2012. Relation GRE/2012/194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 25 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013956/641.

(120016511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2012.

BPH, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 124.770.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 février 2012.

Référence de publication: 2012019328/10.

(120023985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Dry Bulk Bagging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 162.120.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of January.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mrs. Sophie LORINI, employee, residing professionally in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, acting as representative of the board of directors of the public limited company "Dry Bulk Bagging S.A.", established and having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscribed in the Trade and Companies'

Registry of Luxembourg, section B, under the number 162120, (the "Company"), pursuant to a power given by a resolution of the board of directors taken in its meeting dated January 17, 2012;

a copy of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, in replacement of Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on June 24, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2179 of September 16, 2011.

2. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares without designation of a nominal value.

3. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the corporate capital may be increased from its present amount up to three million Euros (3,000,000.EUR) by the creation and issue of additional shares without designation of a nominal value.

4. Pursuant to the same article 5 of the articles of association of the Company, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on the 16th of September 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital.

5. Through its resolution dated January 17, 2012, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital by an amount of one hundred seventy-five thousand Euros (175,000.- EUR) so as to raise the subscribed capital from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) up to two hundred and six thousand Euros (206,000.- EUR), by the creation and issue of one hundred seventy-five (175,000) new shares without designation of a nominal value (the "Newly Issued Shares").

6. The board of directors, in its meeting of January 17, 2012, has accepted the subscription of the Newly Issued Shares by the public limited company "AUGUST S.A.", established and having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 134340.

The justifying application form, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed the deed to be filed with it with the registration authorities.

The Newly Issued Shares have been paid up by a contribution in cash. The proof of the payment of one hundred seventy-five thousand Euros (175,000.- EUR) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7. As a consequence of such capital increase, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is amended and henceforth reads as follows:

" Art. 5. Share capital. (First paragraph). The subscribed share capital is set at two hundred and six thousand Euros (206,000.- EUR) consisting of two hundred and six thousand (206,000) shares without designation of a nominal value."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sophie LORINI, employée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "Dry Bulk Bagging S.A.", établie et ayant son siège L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162120, (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion datée du 17 janvier 2012;

une copie dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2179 du 16 septembre 2011.

2. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Conformément à l'article cinq (5) des statuts de la Société, le capital social pourra être porté de son montant actuel à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires sans désignation de valeur nominale.

4. Conformément au même article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 16 septembre 2016, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

5. Par sa résolution du 17 janvier 2012, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-quinze mille euros (175.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,-EUR) à deux cent six mille euros (206.000,- EUR), par la création et l'émission de cent soixante-quinze mille (175.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale (les "Actions Nouvellement Emises").

6. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 janvier 2012, a accepté la souscription des Actions Nouvellement Emises par la société anonyme "AUGUST S.A.", établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134340.

Le formulaire justificatif de souscription, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Actions Nouvellement Emises ont été libérées par un apport en numéraire. La preuve du paiement des cent soixante-quinze mille euros (175.000,-EUR) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

7. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et se lit désormais comme suit:

" **Art. 5. Capital Social. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à deux cent six mille euros (206.000,-EUR) représenté par deux cent six mille (206.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LORINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2012. LAC/2012/4800. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012020413/115.

(120025854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Brausa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 72.332.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019329/10.

(120024331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Brightsea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.870.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BRIGHTSEA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012019331/12.

(120024676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Turtle Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 166.711.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les administrateurs en date du 31 janvier 2012 que la société suivante a été nommée avec effet au jour de la constitution de la Société, soit le 31 janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2012, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société:

- Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43298,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 février 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012020177/22.

(120025418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Brightsea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.870.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BRIGHTSEA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012019332/12.

(120024677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Burlington Worldwide Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.195.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2011

En date du 31 janvier 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter les démissions de Monsieur Luc GERONDAL, Monsieur Benoît BAUDUIN et Monsieur Patrick MOINET en tant que gérants de la Société avec effet immédiat.

Le gérant unique de la Société est désormais:

- Monsieur Thordur SIGURDSSON

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

BURLINGTON WORLDWIDE LIMITED

Signature

Référence de publication: 2012019333/18.

(120023933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Carrelages PREMM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 37.988.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012019336/10.

(120024731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Cameron Lux Aud Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.331.

—
Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 06 février 2012, de nommé en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société, Il pourra valider par sa signature conjointe avec un autre gérant jusqu'à un montant maximum de 7,500 EUR, avec effet au 1^{er} février 2012 de:

- Madame Stacie JARRETT, née au Texas, USA, le 30 Octobre 1971, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 février 2012.

Référence de publication: 2012019346/14.

(120024094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

CEREP Investment Birmingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.267.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012019338/10.

(120024079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Cap Antibes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 117.959.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Marc VANHELLEMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019356/13.

(120024124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

CEREP Uranus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.269.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012019339/10.

(120024074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Chichester Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 149.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012019340/10.

(120024073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Compagnie Financière Européenne S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 114.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 08 février 2012.

Référence de publication: 2012019342/10.

(120023960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Credit Suisse One Cabot Square (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012019344/10.

(120024329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.
